

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Alain Charbonnier*

*Date de dépôt : 7 juin 2012*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Fermeture de l'EMS Fort Barreau : à quel traitement les résidents et les collaborateurs vont-ils être soumis ? (question 1)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les services de M. Long champ ont annoncé à la FAHPA (Fondation d'accueil et d'hébergement des personnes âgées) qu'un des deux EMS, Fort Barreau en l'occurrence, que la fondation gère, ne recevra plus d'autorisation d'exploitation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La FA HPA, toujours selon les services du DSE, devra transférer les résidents et le personnel de Fort Barreau au nouvel EMS de Sécheron ; ce dernier sera exploité par le directeur de l'EMS des Lauriers et l'Association Nicolas Bogueret.

L'EMS Fort Barreau accueille une septantaine de résidents et environ autant de collaborateurs y travaillent. Il est aujourd'hui l'un des EMS qui a les prix de pension les moins chers du canton. Il est également très bien implanté dans le quartier des Grottes, à la grande satisfaction des résidents, et se situe juste en face du parc des Croupettes. C'est un lieu idéal pour un EMS qui permet aux résidents de garder un lien avec une vie de quartier, un lien avec la cité.

Aujourd'hui près de deux cents patients sont aux HUG, en attente d'une place en EMS. Genève est le canton qui a le plus bas taux de lits d'EMS par habitant : il propose 49,6 places pour 1'000 habitants alors que la moyenne suisse est à 67,8 places pour 1'000 habitants. D'ici à 2020, Genève passera de 20'000 personnes de plus de 80 ans à 28'000 (soit une moyenne de 1'000 personnes par an). Dans ce contexte, peut-on vraiment se permettre de fermer un EMS qui fonctionne à la grande satisfaction des collaborateurs, des résidents et de leur famille ?

Les contrats de prestations de l'Etat avec les EMS stipulent qu'un taux d'occupation de 98% doit être atteint dans les EMS du canton. Fort Barreau a toujours rempli cet objectif. Avec l'annonce au public de sa fermeture dans deux ans et de mi, il est fort à parier qu'il va être difficile de réaliser cet objectif. Il est en effet fort probable que les résidents potentiels préféreront un EMS où ils n'auront pas à déménager quelques mois après leur entrée et un déménagement souvent douloureux. L'objectif de taux d'occupation de 98% ne pourra donc pas être atteint, comment va réagir le département ?

Concernant la fermeture de Fort Barreau au 1<sup>er</sup> janvier 2015, ma question est la suivante :

*La fermeture de cet EMS est-elle prévue dans la planification sanitaire 2012/2015 et qu'elles en sont les motivations ?*